



Petites Cités de Caractère®

petitescitesdecaracterefrance@gmail.com

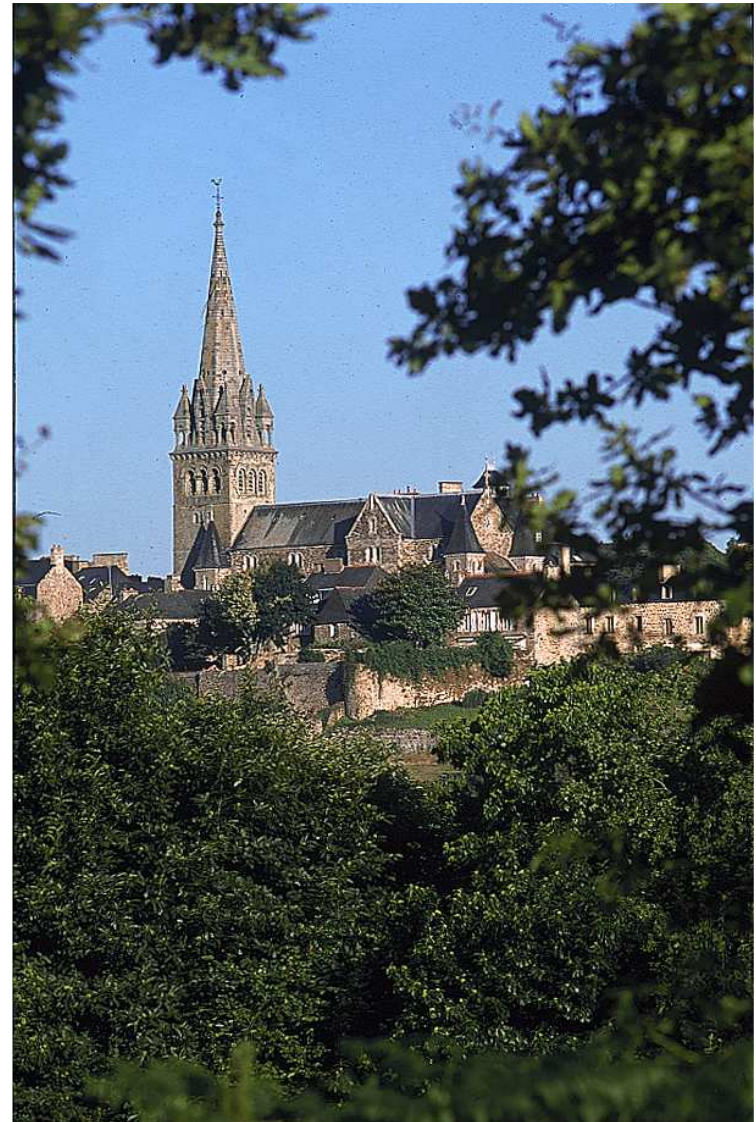


PRESENTATION
Tulle, le 23 mai 2016



Petites Cités
de Caractère

Aux origines de la marque



Bécherel

Aux origines de la marque

- Au milieu des années 70, le patrimoine est une compétence exclusive de l'Etat, avec une approche centrée sur les édifices, les « Monuments Historiques » et leurs abords.
- Depuis 1962, la loi Malraux a introduit un autre regard sur les ensembles immobiliers, qui deviennent patrimoine dans leur globalité. Mais les secteurs sauvegardés restent rares, et réservés à quelques villes principalement urbaines.
- Beaucoup d'autres typologies de patrimoine (vernaculaire, industriel, urbain, maritime ...) sont délaissées.
- Rappelons également que les Régions viennent d'être créées (1972), les Départements sont très « suivistes » des interventions de l'Etat. L'histoire des Petites Cités de Caractère® sera le récit de la décentralisation, d'un regard des territoires sur leur histoire et leur identité à travers leur patrimoine.

Aux origines de la marque

- Jean Bernard VIGHETTI, alors chargé de mission pour la DATAR, retient de ses déplacements en France le constat d'un patrimoine qui est abandonné par les politiques publiques, celui des petites villes, qui ont été centre, qui ont hérité de cette période un patrimoine de type urbain (fortifications, portes de villes, édifices publics, maisons bourgeoises, ...), mais qui n'ont plus les moyens (ni l'intérêt) pour l'entretenir.
- Belvès, Beynac, Cazenac, Collonges la Rouge, Conques, Domme, La Roche Gageac, Montpazier, Roc Amadour, Saint Cirq Lapopie,...autant de communes oubliées des politiques de l'Etat.
- De retour en Bretagne, il prolonge ce constat dans de nombreuses cités bretonnes et décide de mobiliser les acteurs techniques, financiers, économiques autour de ce patrimoine. En 1975, la démarche des Petites Cités de Caractère® est née, et en 1977, l'association Petites Cités de Caractère® de Bretagne est créée officiellement.

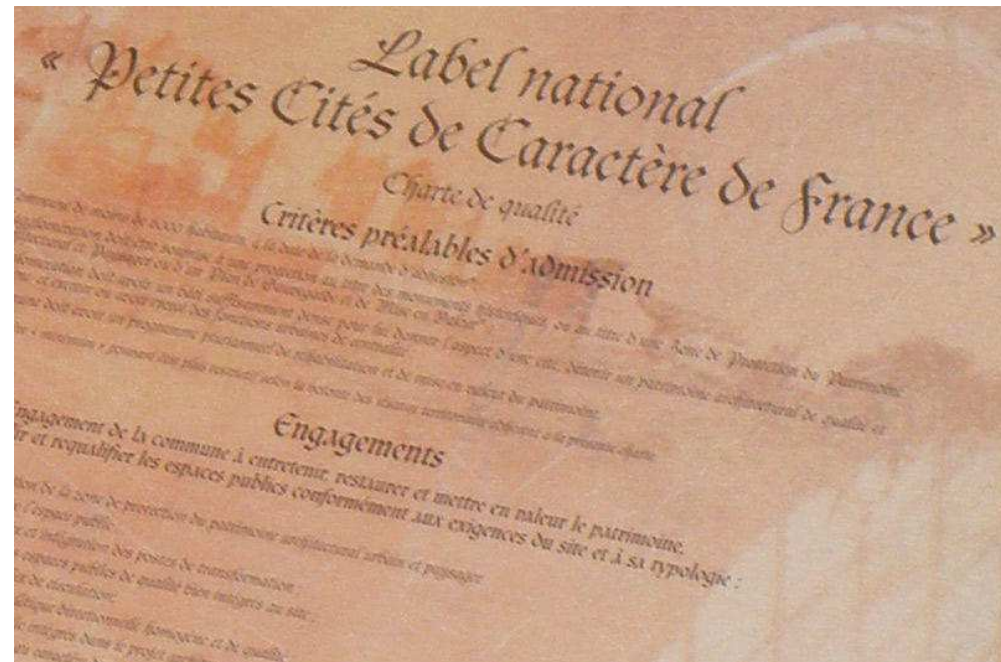
Une politique publique

- Au début des années 80, la collectivité régionale s'engage dans le soutien aux Petites Cités de Caractère®.
- Cet engagement des Conseils Régionaux (Bretagne, Franche Comté, puis Pays de la Loire, Champagne Ardenne) et des Conseils Généraux est une étape fondamentale.
- Dans ces Régions historiques, les Petites Cités de Caractère® deviennent un axe des politiques territoriales :
 - des critères de qualification, d'intervention, de priorité sont définis collégalement,
 - des lignes de crédits sont ouvertes en soutien aux investissements esthétiques et de mises en valeur (en Bretagne entre 1978 et 2013 = 11 760 178,00 € sont accordés aux communes),
 - des actions de promotion et de communication sont mises en place.



Petites Cités
de Caractère

Une Charte de Qualité pour fédérer les Petites Cités de Caractère®



Une charte devenue nationale

- La première Charte de Qualité est créée en 1977 en Bretagne. Elle sera révisée plusieurs fois, et inspirera les Chartes des Petites Cités de Caractère® dans les autres régions.
 - En 2009, les réseaux historiques (Bretagne, Pays de la Loire, Franche Comté, Deux-Sèvres) se regroupent pour créer l'association PCC France et pour élaborer une Charte commune. Cette Charte donne un cadre : certains réseaux régionaux ont des critères spécifiques qui peuvent la renforcer.
 - Cette Charte se construit en deux volets :
 - des critères préalables d'admission,
 - une 30^{aine} d'engagements.
- La notion d'engagement est fondamentale : nous ne sommes pas dans un processus d'évaluation, mais d'accompagnement. Nous qualifions une démarche, pas un résultat.

Premier critère : une cité, pas un village

Détenir les caractéristiques d'une Cité

- Un groupe d'experts est réuni pour qualifier le patrimoine, autour de la notion de cité. C'est une partie délicate, et qui ne peut s'arrêter à la définition historique (le quartier le plus ancien d'une ville).
- Aujourd'hui, nous retenons dans notre Charte :
 - un critère de population village ou ville de moins de 6 000 habitants à la date de la demande d'adhésion ;
 - une appréciation subjective du patrimoine de type urbain (l'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène, et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire).

Deuxième critère : une protection

Détenir un patrimoine protégé

- Une des forces des Petites Cités de Caractère® est de mobiliser un partenariat technique autour des Elus.
- Pour postuler, une commune doit bénéficier d'un régime de protection (protection au titre des MH, ou d'une ZPPAUP/ AVAP, ou d'un PSMV).
- Une ZPPAUP/AVAP n'est pas un critère requis à l'entrée, mais sa mise en place est le premier engagement de la commune.
- Dans certains réseaux, avoir une ZPPAUP ou avoir engagé une procédure pour la création d'une AVAP est un postulat pour devenir Petite Cité de Caractère®.

Troisième critère : un programme pluriannuel de valorisation

Détenir un programme pluriannuel de valorisation du patrimoine

- La Municipalité doit avoir un projet global et pluriannuel pour son patrimoine.
- Ce critère se décline de la simple feuille de route pour les cinq ans à venir, au PAP (Plan d'Aménagement Patrimonial) préconisé en Bretagne, document à partir duquel la commune contractualise avec le Conseil Régional.

Poursuivre de nombreux engagements en faveur de

- Entretien et valorisation de l'espace public ;
- Entretien et valorisation du bâti public ;
- Entretien et valorisation du bâti privé ;
- Engagement en faveur de l'accueil du public ;
- Engagement en faveur de l'animation



Deux statuts pour les communes

Homologable

- ✓ Le caractère remarquable du patrimoine est reconnu
- ✓ Dans beaucoup de territoires, ce statut déclenche des aides techniques et financières,
- ✓ La commune n'est pas autorisée à utiliser la marque pour sa promotion et sa communication
- ✓ La commission repasse dans les trois ans

Homologué

- ✓ Les travaux sur le patrimoine se poursuivent
- ✓ Le projet de développement culturel et touristique est suffisamment avancé pour inciter les visiteurs à se rendre dans la cité
- ✓ La commune ratifie le contrat de licence de marque
- ✓ La commission repasse dans les cinq ans



Petites Cités
de Caractère

Une marque touristique

Une marque protégée

- **“Petites Cités de Caractère®” : une marque protégée**
 - ✓ 1998 : dépôt INPI
 - ✓ 2012 : dépôt OHMI
 - ✓ 2013 : dépôts INPI et OHMI avec le logo national
- **Une marque qui engage ses adhérents : pour les communes homologuées, la signature d’un contrat de licence de marque incluant**
 - Une charte de qualité
 - Une charte graphique
 - Un règlement intérieur détaillant la procédure d’homologation



Une charte graphique





Une charte graphique


Dimensions du panneau : 400 x 1300 mm - Taille texte : 126 points



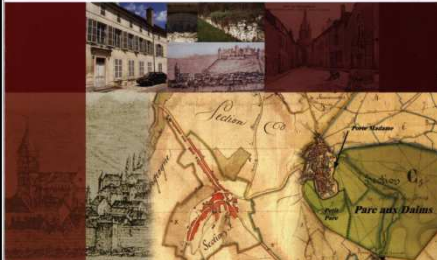
**Petite Cité
de Caractère**




Une charte graphique

 En Pays de Chaumont
Haute-Marne
Bourmont / Châteauvillain / Vignory

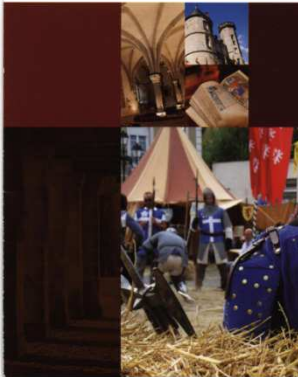
Visites / Ateliers / Conférences
Programme 2015



 ASNIÈRES-SUR-VEÛRE
BRÛLON
FRESNAY-SUR-SARTHE
LUCHE-PRINCE
MONTMIRAIL
PARCE-SUR-SARTHE
SAINT-CALAIS
VIVION

Petites Cités de Caractère®
de la Sarthe


Animations
2015



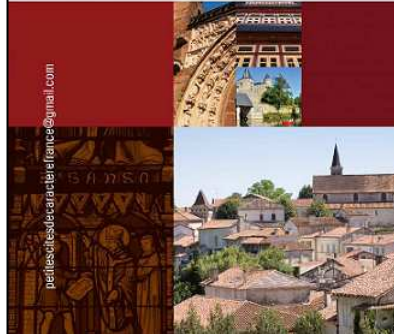
 LA ROQUEBRDU
MARCOLES
MONTSALVY
MURAT
SAINT URZICE


Guide
découverte



 Dossier de présentation

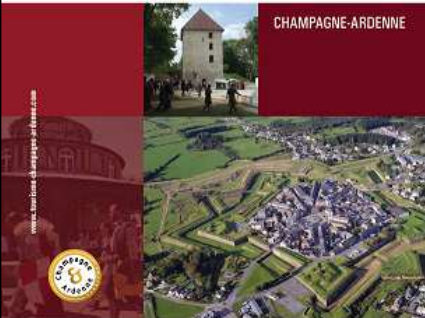
PETITES CITES DE
CARACTERE® DE FRANCE




 BOURMONT
CHATEAUVILLAIN
ERVY-LE-CHATEL
JOINVILLE
ROCRON
SAINTE-MENEHOULD
VIGNORY

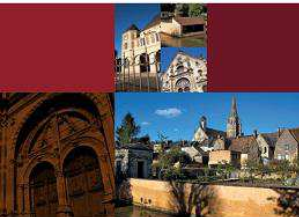
Guide
de visites

CHAMPAGNE-ARDENNE



 Samedi 28 novembre 2015
Saint-Calais

20 ans
des Petites Cités de
Caractère® de la Sarthe



 **Hôtel Le Clerc de Fisseult**

Prédat de la Renaissance, cet Hôtel particulier se compose d'une aile en longueur au XVème siècle. Au XVIIIème siècle, elle est aug-mentée d'une aile en « encoche » du côté sud (détachée).

La partie de la façade correspond à l'actuelle cage d'escalier (elle qu'on voit à l'entrée dans les escaliers menant au XVIIIème siècle. Elle présente une grande porte avec un crénel surmonté de deux toises encochées d'une modeste à croquer. Le XVIIIème siècle (à droite) reflète une certaine simplicité avec des parterres réguliers.


Cette porte, restituée au XVIIIème siècle, permet l'accès à la cour depuis le tracé d'Audouin et sa forme correspond à la voie de 1790 et l'actuelle l'actuellement quai de la Seine.

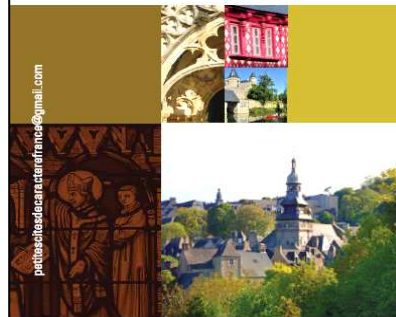
Au début du XVIIIème siècle, l'habitation est dotée de confort mais reste simplifiée à l'usage d'un grand hôtel particulier : escalier suspendu avec rampes en fer forgé décoré, lambdas, parquets et cheminées dans de nombreux pièces.

Les décors intérieurs de cette maison soulignent l'habitation du goût sur un salon et la volonté du propriétaire de s'y conformer. Leur préférence se traduit par la mise à l'œuvre de nombreux éléments inscrits aux titres des Monuments Historiques en 2010.

MONUMENT
HISTORIQUE



 Petites Cités de Caractère®
de France



<http://www.petitescitesdecaractere.com>



Accueil Nos Petites Cités de Caractère® Actualités L'association Nos publications FR / EN

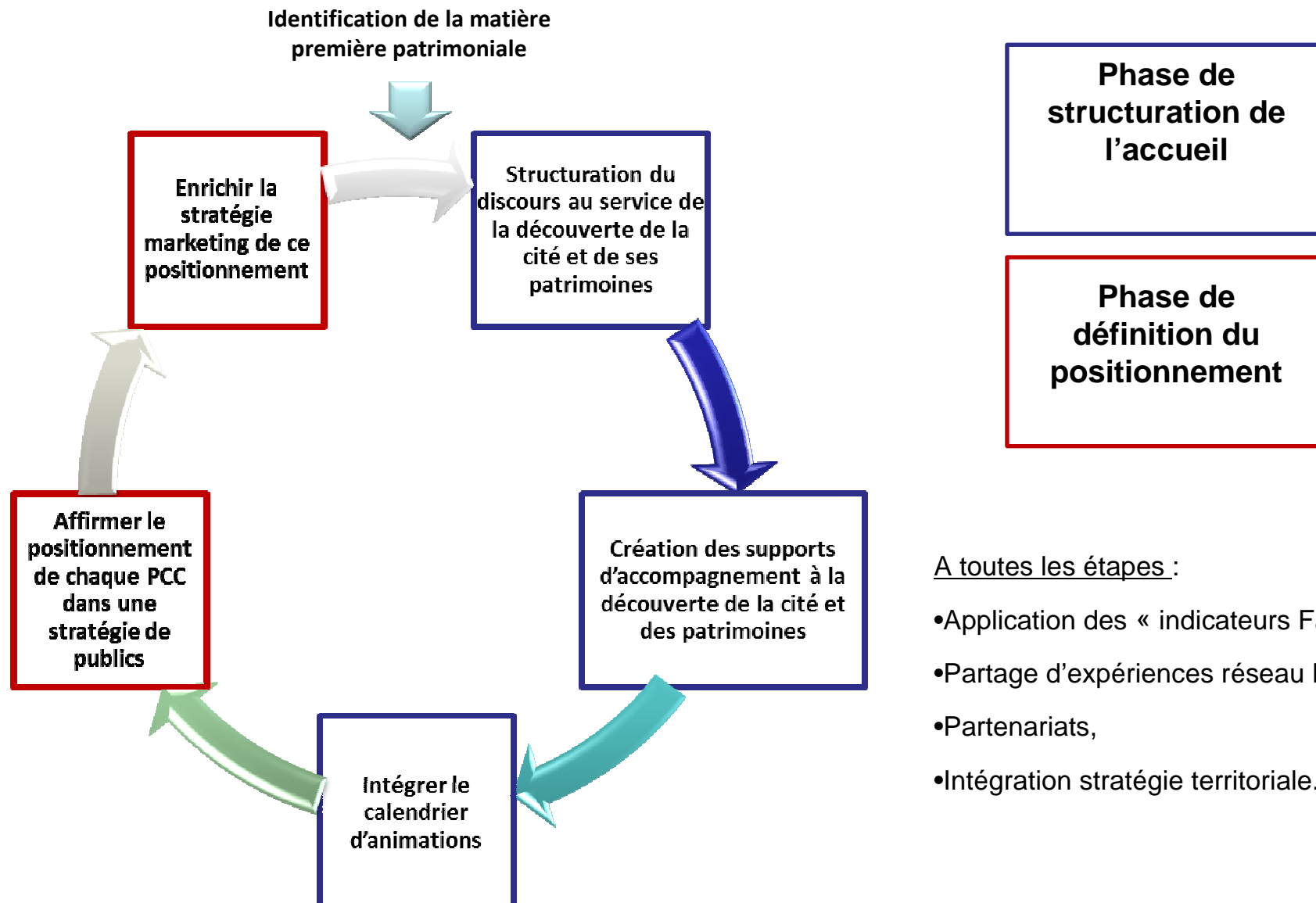
 **Petites Cités de Caractère® de France**
Plus de cent communes au patrimoine remarquable
souhaitant le valoriser et le préserver.
[EN SAVOIR +](#)

À LA UNE

Les nouvelles métamorphoses de La Mothe-Saint-Heray
22 / 04 / 2015
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Pellentesque a euismod lacus. Curabitur ut tortor nec diam malesuada...
[EN SAVOIR +](#)

DÉCOUVRIR

Plan du site Mention légales Nous contacter Nous rejoindre Espace privé Newsletter Suivez-nous

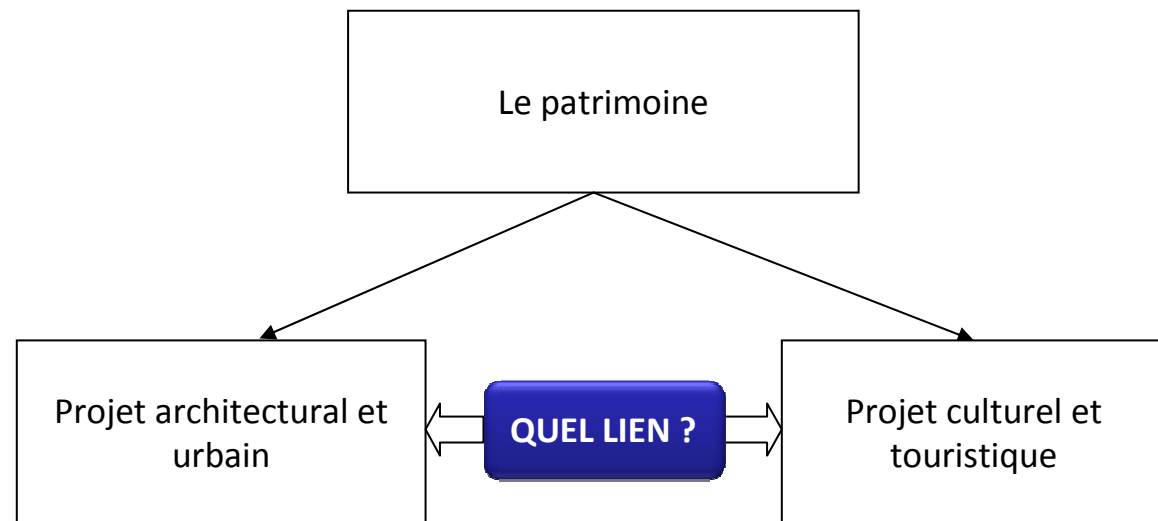


S'inscrire dans l'esprit de Faro

Neuf « indicateurs » sur les valeurs sociales du patrimoine pour apprécier les démarches citoyennes et le niveau de la participation démocratique mise au service de l'intérêt commun.

- a. *L'affirmation d'un groupe patrimonial,*
- b. *L'émergence d'un consensus au sein de la communauté au sujet de la notion de patrimonialisation,*
- c. *L'existence d'un territoire délimité et d'un imaginaire géographique qui lui est lié,*
- d. *La capacité par le groupe à produire des récits de territoire et à susciter des récits de vie,*
- e. *La présence et l'action de plusieurs passeurs,*
- f. *L'appui d'acteurs politiques attentifs et bienveillants,*
- g. *L'émergence d'un nouveau modèle économique,*
- h. *L'affirmation d'un modèle participatif en appui de l'action publique,*
- i. *L'ouverture sur des pratiques d'« appropriations ».*

La communauté fondée autour de valeurs et d'une identité partagée doit être considérée comme un patrimoine à part entière





Petites Cités
de Caractère

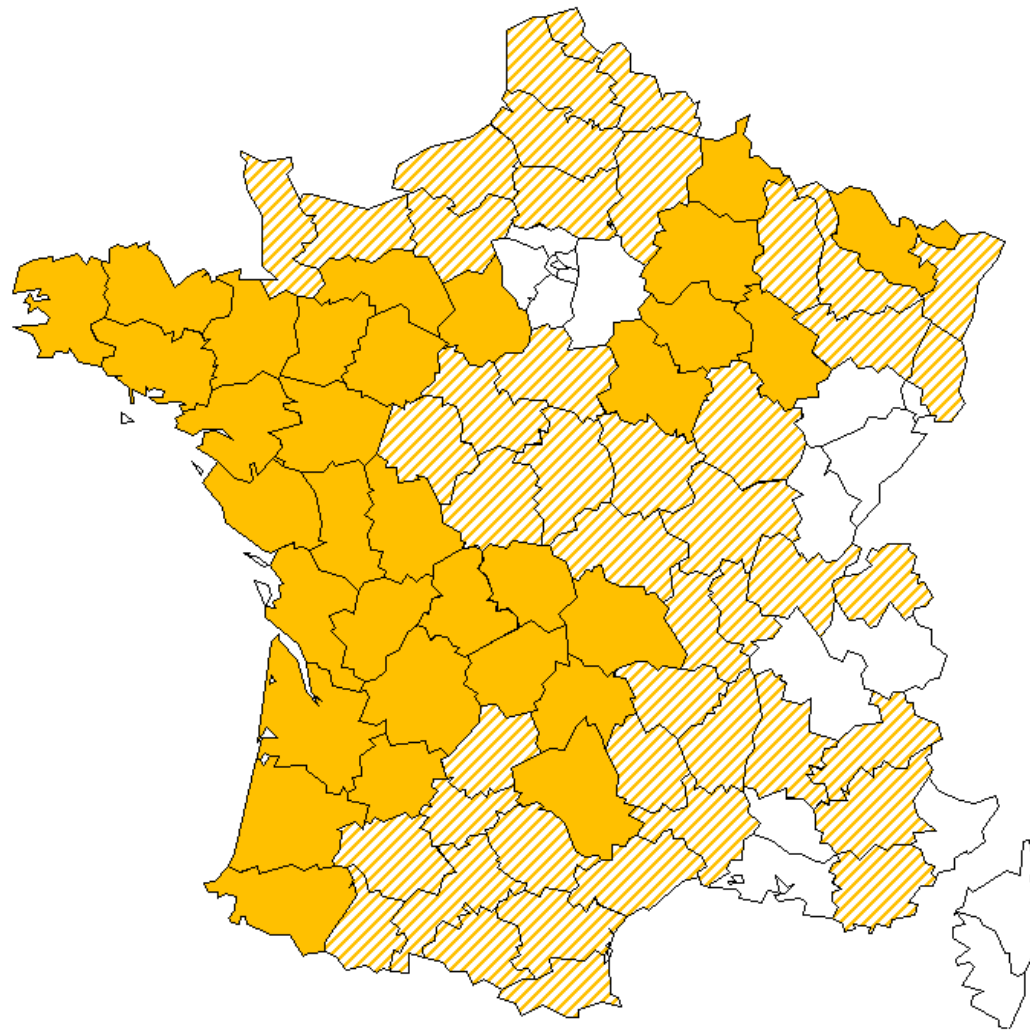
Un réseau qui devient national



Les « Petites Cités de Caractère® »

- 1977** La première charte de qualité est établie en Bretagne
- 1997** Création de l'association Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire
- 2002** Création de l'association Petites Cités de Caractère® en Deux-Sèvres
- 2009** Création de l'association Petites Cités de Caractère® de France
Une nouvelle charte de qualité, nationale, est rédigée
- 2012** Création de l'association Petites Cités de Caractère® en Poitou-Charentes
A l'initiative du CRT, un réseau Petites Cités de Caractère® se structure en Champagne-Ardenne
- 2013** Petites Cités de Caractère® du Cantal, de l'Orne, de l'Eure et Loir
- 2014** Petites Cités de Caractère® du Puy de Dôme, de l'Ariège
- 2015** Petites Cités de Caractère® de l'Yonne,

Un réseau en plein développement



Développement du réseau fin 2015



Contacts pour développement du
réseau

DEUX-SÈVRES ①

Oiron
Airvault
Saint-Loup-Lamairé
La Mothe Saint-Héray
Celles-sur-Belle
Melle
Coulon
Arçais

En cours d'homologation
Mauléon

VIENNE ②

En cours d'homologation
Charroux
Monts-sur-Guesnes

CHARENTE ③

Confolens
Villebois-Lavalette
Aubeterre-sur-Dronne
En cours d'homologation
Verteuil-sur-Charente
Nanteuil-en-Vallée
Tusson
Bourg-Charente

CHARENTE-MARITIME ④

Talmont-sur-Gironde
Saint-Savinien-sur-Charente
En cours d'homologation
Saint-Sauvant

CREUSE ⑤

Bénévent l'Abbaye

DORDOGNE ⑥

Saint-Aulaye-Puymangou

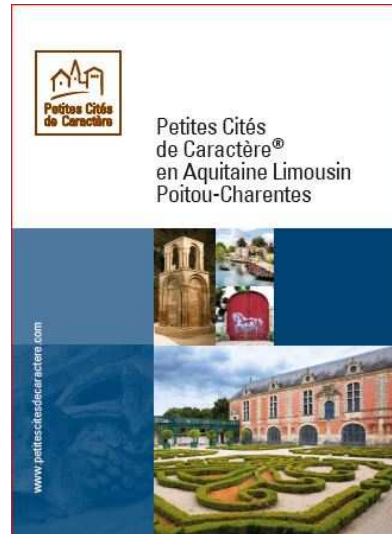
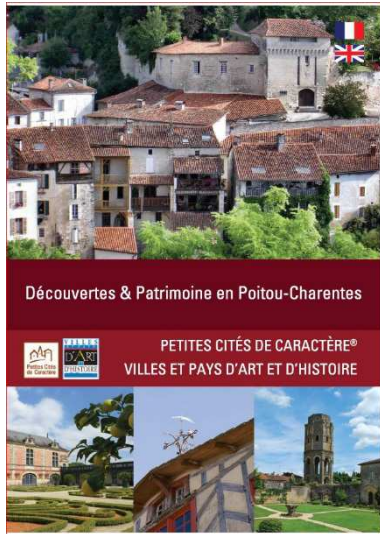


Petites Cités de Caractère®
en Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
6, rue de l'Hôtel de Ville - CS 98777 - 79027 NIORT Cedex
Tél 05 49 24 01 60 - pcc.poitoucharentes@gmail.com
www.petitescitesdecaractere.com

- Le réseau se développe dans les Deux-Sèvres à partir de 2002, puis à l'échelle régionale depuis 2012.
- Le réseau ALPC au 20 mai 2016 : 26 communes réparties comme suit :
 - ✓ 3 dans le 17,
 - ✓ 10 dans le 79,
 - ✓ 7 dans le 16,
 - ✓ 2 dans le 86,
 - ✓ 1 dans le 24,
 - ✓ 1 dans le 64,
 - ✓ 1 dans le 87,
 - ✓ 1 dans le 23.



Pourquoi adhérer à notre réseau ?



Promotion régionale et nationale

Accompagnement

Réseau

Les cotisations régionales

- Droit d'entrée de 450 €
- Commune homologuée : 2 € par habitant
- Commune homologable : 1,50 € par habitant

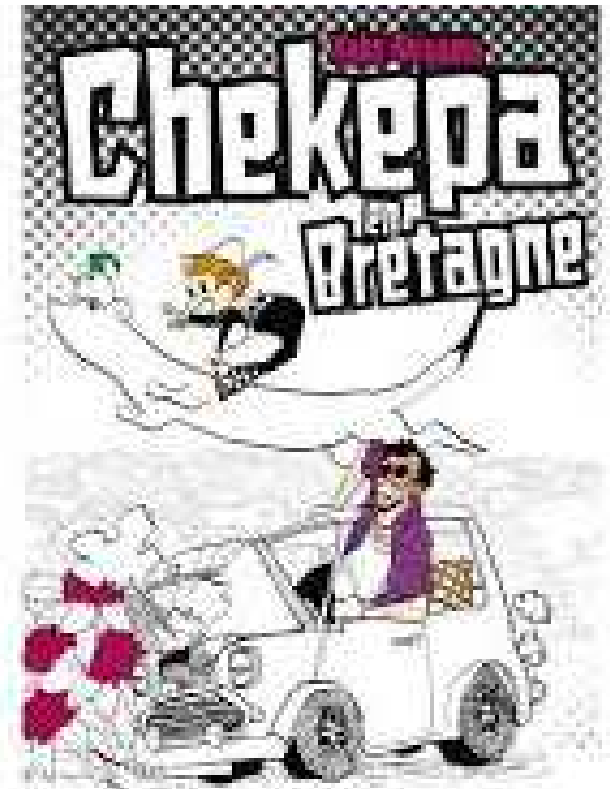
La cotisation est basée sur la base de la population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Dans le cas de communes associées, seule la population totale des communes couvertes par l'AVAP est comptabilisée dans le calcul de la cotisation.



Petites Cités
de Caractère

Un vivier d'actions et d'expérimentations



Manga créé dans le
cadre d'une résidence
d'artistes japonais dans
les PCC de Bretagne

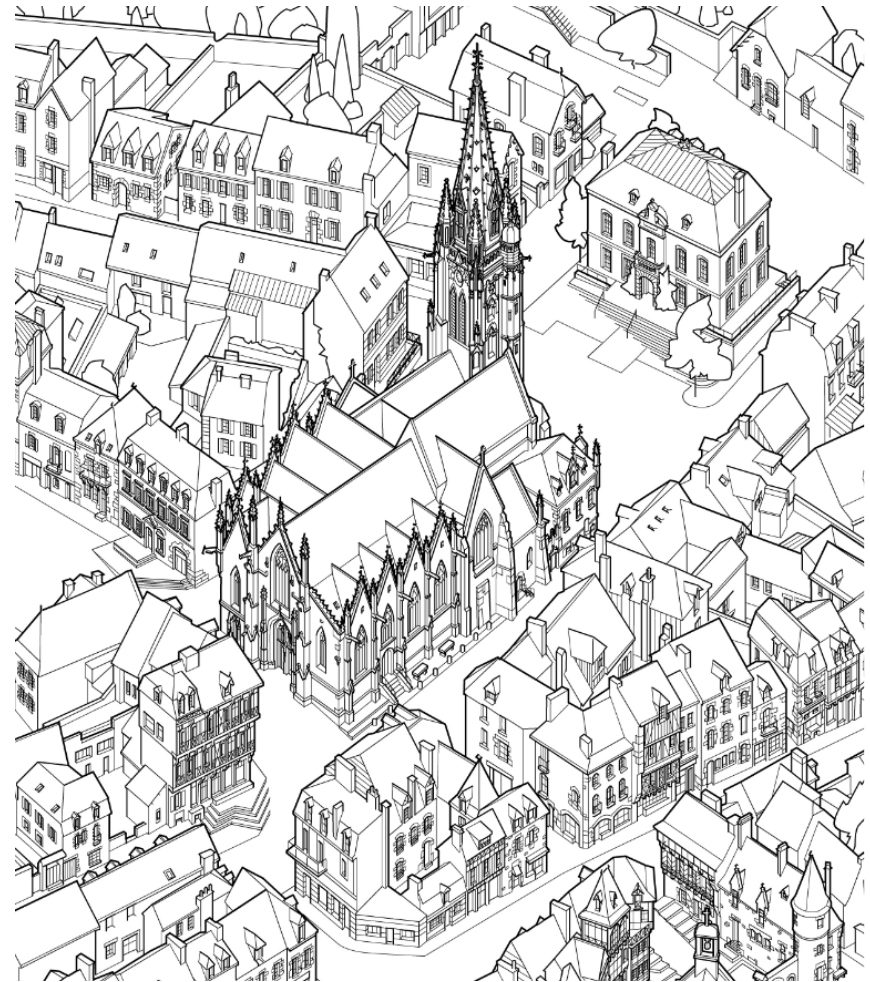
L'Art dans les Cités, en Bretagne

- Depuis 2005, année de son lancement au sein des Petites Cités de Caractère® de Bretagne, l'opération «l'Art dans les Cités» permet d'accueillir tous les deux ans, en résidence d'artistes itinérante, des peintres étrangers, favorisant ainsi l'animation en réseau des communes et la promotion de leur patrimoine architectural et paysager grâce aux œuvres nouvellement créées.
- A travers cinq éditions, le regard sur les Petites Cités de Caractère a évolué au rythme des différentes nations accueillies : Russie, Chine, République Tchèque, Japon, Etats-Unis.



Les Plans Cavaliers, en Bretagne

- La réalisation de plans cavaliers pour chaque commune a pour objectif de permettre la mise en œuvre d'une action partagée de valorisation du patrimoine urbain de Bretagne.
- Les cartes et documents géographiques sont aujourd'hui très présents dans la vie quotidienne, mais au-delà du simple repérage dans l'espace, l'ambition de ce projet est de contribuer à ce que chacun puisse percevoir en un regard, appréhender globalement et comprendre l'exceptionnelle richesse patrimoniale des cités bretonnes.



L'architecte conseil, en Pays de la Loire

- C'est une ressource humaine qualifiée pour réhabiliter et aménager le potentiel patrimonial public et privé de la Petite Cité de Caractère afin de l'aider à atteindre l'objectif de la Charte
 - L'architecte-conseil est à la croisée des acteurs, des outils et des moyens qui permettent de réhabiliter le patrimoine.

NOTICE DE PRÉSENTATION DU BÂTI VERNACULAIRE DE BATZ-SUR-MER



Fiches et plaquettes de sensibilisation (Sarthe, Deux Sèvres)

Des enseignes en centre ancien



Des vitrines en centre ancien



Façades commerciales

Les commerces constituent une attraction importante au cœur d'un bourg ancien. Leur nombre et leur aspect témoignent de sa bonne santé économique. Dynamiques et colorés, ils participent aussi du paysage urbain à la valeur duquel ils contribuent fortement.

Enseignes, vitrines, matériaux, couleurs et éclairages doivent valoriser la boutique mais aussi s'intégrer au bâti and en environnant. En effet, une façade commerciale de qualité enrichit le patrimoine urbain autant qu'elle attire l'œil et invite à l'arrêt. Il s'agit d'un échange qualitatif, d'une valorisation mutuelle.

Composition de la façade commerciale



Conserver la trame de la façade urbaine

Vitrieres respectent la trame des baies de la façade. Les matériaux de menuiserie sont les mêmes que ceux des autres parties de la façade.



Délimiter l'espace commercial et privé

Vitrieres permettent de distinguer l'espace public de l'espace privé. Le point de vue doit être à l'extérieur de la façade commerciale.



Valoriser les commerces par leur aspect

Vitrieres à l'habillage de matériaux et couleurs de menuiserie. Elles peuvent avoir des formes et des couleurs de la façade urbaine.

La vitrine qui s'implante en une élévation d'un bâtiment ne doit pas nuire à la composition générale de sa façade.

Quelle que soit sa taille, la vitrine compose avec les paramètres qui la supportent et qui l'environnent.

Une vitrine en appaque sur la façade ne doit pas sectoriser une modulation (bordure, corniche, appui) sous peine de nuire à la qualité patrimoniale de la façade sur laquelle elle s'implante.

ASSOCIATION DES PETITES CITES DE CARACTERE DES DEUX SEVRES
10 rue de la République - 79000 Niort - France
05 49 79 17 79 - 05 49 79 24 90 25
www.petites-cites-deux-sevres.com

- Dans les Deux Sèvres, l'association départementale a réalisé plusieurs fiches de sensibilisation à la restauration ou à la valorisation du patrimoine, à destination des commerçants



Petites Cités de Caractère

Fiches et plaquettes de sensibilisation (Sarthe, Deux Sèvres)

■ Photovoltaïque/solaire : positions alternatives

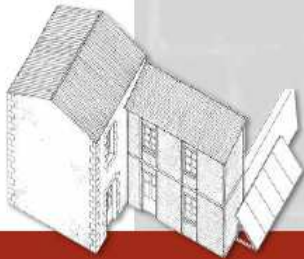
Aux abords d'un Monument historique ou dans un bourg implanté à flanc de colline, l'intégration en toiture des panneaux solaires ou photovoltaïques peut être difficile puisque du haut de la colline, la vue plonge sur les toits.

D'autres dispositifs existent.

Panneaux au sol dans le jardin

Il est possible de poser des panneaux au sol dans un endroit dégagé du jardin. Il existe aussi des panneaux verticaux pleins ou à lamelles superposés. Ces dispositifs peuvent être posés dans le jardin, dans une cour, contre un mur de soutènement, de clôture, ou un appentis. Là encore, le volume principal doit rester intact.

Les panneaux ne s'appuient toujours d'appentis, d'un mur, d'une clôture, d'un appentis.



Vitrage photovoltaïque

Il existe des vérandas dont le vitrage des parois et du toit est transparent et photovoltaïque. Ce dispositif existe aussi pour des abris de piscine, des verrières au-dessus d'un patio ou d'une petite cour fermée, des serres, des auvents. Invisible, le photovoltaïque en verrière est une alternative dans les zones patrimoniales très sensibles.

Stores et bannes photovoltaïques

Il existe des panneaux photovoltaïques suffisamment souples pour être enroulés et déroulés sans problème. Bannes pour des magasins, stores pour des verrières ou des grandes baies vitrées.

Pour une intégration maximale, le casin des stores doit rester invisible ou être intégré à l'intérieur.

Pergolas et grilles, souvent réaménagées pour agrandir l'habitation, peuvent accueillir des verrières au vitrage photovoltaïque.



■ Climatisation, pompe à chaleur, antennes...

Les pompes à chaleur, climatisation, éaérothermie nécessitent, pour fonctionner, des caissons de ventilation externes. Il est nécessaire de cacher ces excoisances techniques par des dispositifs ajourés qui n'entraveront pas la circulation et le renouvellement d'un important volume d'air. Les éoliennes individuelles ne sont pas souhaitables dans un environnement ancien.

Dans les bâtiments, les menuiseries des portes ou des fenêtres doivent être ajourées pour permettre la circulation maximale de l'air.



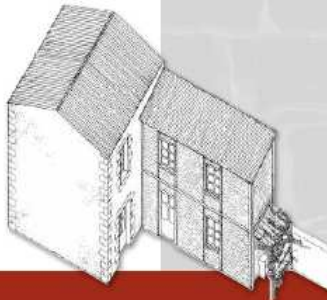
Dissimuler à l'intérieur :

- Dépendance
- Cave ou appentis
- Balcon maçonné
- Acrotère
- Comble ou grenier

Dissimuler dans le jardin :

- Claustra en bois naturel
- Haie vive
- Cabane du jardin
- Pergola

Les antennes paraboliques se dissimulent au sol dans le jardin, sous une pergola, dans une haie vive, derrière un mur...



Un paravent végétal doit cacher le bloc technique été comme hiver. Privilégier les espèces fleuries à feuilles persistantes :

- pe saffors (Paeonia incarnata)
- ligustre (Camptis caperdata)
- chèvrefeuille (Lonicera henryi)
- clématite (Clematis arvensis)
- bougainvillier (Bougainvillea glabra)
- soléa (Solenaster japonica)

Vivier les essences dans les massifs écran. Les haies mono-spécifiques (haie, laurier, rosier...) sont à proscrire.

© Association des Petites Cités de Caractère des Deux Sèvres - Juin 2012
Auteur : Marie-France Rigault Architecte de Patrimoine avec la validation de l'Architecte des Bâtiments de France
Service Technique de l'Architecture et du Patrimoine des Deux Sèvres - DRAC Poitou-Charentes

Petites Cités de Caractère des Deux-Sèvres
Tel. 05 49 778 779 - Fax 05 49 24 90 29
petitescites@ad79.fr - www.pro-pcc-deux-sevres.com

Les économies d'énergie dans le bâti ancien



■ Un édifice ancien n'a d'intérêt que parce que, depuis sa construction, il s'adapte, il évolue sans y perdre son âme

Un bâtiment ancien a une durée de vie très longue. Les générations successives qui l'habitent y installeront de nombreuses innovations technologiques toujours plus performantes : hier, l'eau courante et le tout-à-l'égout, aujourd'hui le photovoltaïque, demain la production d'énergie par la photosynthèse du jardin...

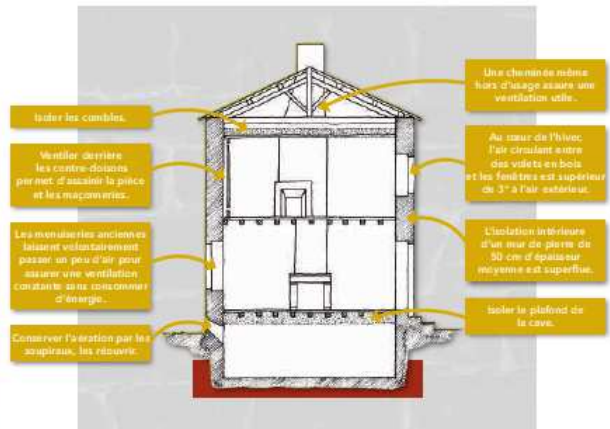
Dans cette quête constante de la performance, il faut éviter d'abîmer irrémédiablement ce bâtiment ancien au prétexte de l'adapter coûte que coûte aux techniques de pointe du moment. Si l'apport de nouvelles technologies dans les « vieilles pierres » est utile et souhaitable, il doit se faire dans le respect de ce qui dure et

le plus il doit être réversible pour permettre à d'autres techniques, plus révolutionnaires encore, de se marier sans heurt à l'existant. Comme chaque bâtiment est un cas particulier, il n'existe pas de recette. Il suffit simplement d'un peu de bon sens.

■ Des réflexes simples pour une maison saine

Isoler ne veut pas dire se priver d'air :

Plus la maison est ventilée, plus l'air ambiant est sain, moins on éprouve le besoin de surchauffer.



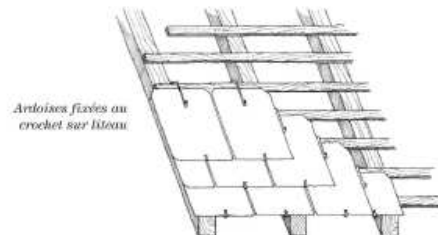
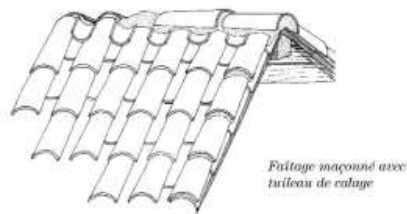
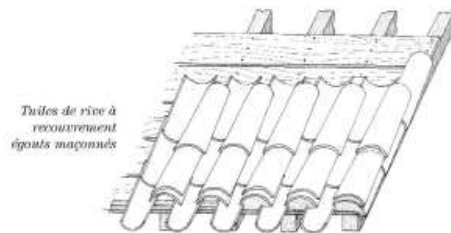
- des particuliers



Fiches et plaquettes de sensibilisation (Sarthe, Deux Sèvres)

Couverture et zinguerie Une mise en œuvre traditionnelle

Tuile : pose DTU 40.22 chap. 3.31, fourniture courants neufs DTU 40.22 Chap. 2, solin DTU 40.22 chap. 3.46, faitage simple DTU 40.22 chap. 3.42, égout saillant ordinaire DTU 40.22 chap. 3.411 et 2.3
Ardoise : fourniture conforme au DTU 40.11 art. 2.1 et suivants, norme NFP 32-302, Pose d'ardoise DTU 40.11 art. 3.1 et suivants, Égout en ardoise DTU 40.11 art. 4.21 et suivants



La tuile

Les toits de tuiles sont en - tiges de botte - dessus et dessous. Les tuiles de courant sont en - tiges de botte - neuves. Les courants à ergots sont préconisés. Les courants peuvent être neufs mais à l'aspect vieilli afin d'éviter les aplats monochromes. Les courants peuvent également être récupérés mais sonnés et brossés au préalable avant d'être posés en couverture neuve. On peut également mélanger des courants neufs de façon aléatoire en retenant au moins 5 couleurs de tuiles et des courants de récupération. Les faitages et les égouts doivent être maçonnés au mortier de chaux aérienne ou naturellement hydraulique (NHL 3,5 ou XHN). Le mortier ciment, trop rigide, se fissure en créant, à terme, des infiltrations. Les faitages à sec doivent être évités.

Pour les couvertures de récupération, le couvreur doit mettre à la disposition de son client 10% de tuiles à entreposer.

L'ardoise

Les ardoises sont soit clouées à l'ancienne, soit fixées au crochet. Le crochet doit être prépatiné ou peint de couleur sombre pour éviter tout effet de brillance du métal. Le faitage peut être réalisé en plomb ou en zinc sans ajout de mortier, en terre cuite (maçonnée au mortier de chaux aérienne ou naturellement hydraulique NHL 3,5 ou XHN).

La zinguerie

Elle est soit en zinc non peint soit en cuivre. Matériaux de synthèse (PVC) et aluminium sont interdits. Attention, il faut éviter de mélanger plusieurs métaux dans un seul réseau de zinguerie sous peine de le détériorer très rapidement. Les dalles nantaises sont à poser sur les toitures d'ardoise tandis que les demi-rondes pendantes ou les encadrées sont à utiliser pour la tuile. Si le bâtiment présente une belle corniche et que la toiture est refaite en même temps que la zinguerie, le chéneau encadré posé sous les tuiles de courant est la solution adaptée. Les dauphins sont en fonte.



- Ou à destination des professionnels



Documents de promotion (tous réseaux)



Découvertes & Patrimoine en Poitou-Charentes



PETITES CITÉS DE CARACTÈRE®
VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



- Tous les réseaux réalisent des brochures présentant les Petites Cités de Caractère
- Dans plusieurs Régions (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes), les brochures présentent dans un même document les Petites Cités de Caractère et les Villes d'Art et d'Histoire

La Fête de la Gastronomie (Champagne Ardenne)



fête de la GASTRONOMIE
25 26 27 septembre 2015

- Le réseau champardennais relaie depuis plusieurs années la fête de la gastronomie dans le réseau des Petites Cités de Caractère
- La Fête de la Gastronomie 2015 bénéficie du patronage de la Commission Française pour l'UNESCO.
- Les Petites Cités de Caractère de France font désormais partie du comité de pilotage de la Fête de la Gastronomie



Animations (Pays de la Loire)

- En Pays de la Loire, les Petites Cités de Caractère s'appuient sur le réseau pour organiser ou promouvoir des actions d'animations : les Nuits musicales en Vendée Romane, les animations estivales en Sarthe,

16^{èmes} Nuits Musicales en Vendée Romane

Petites Cités de Caractère de la Vendée

7 juillet ~ 12 août 2014

- ▶ ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE
- ▶ MAXIME LE FORESTIER
- ▶ ENSEMBLE SAGITTARIUS - MICHEL LAPLENIE
- ▶ ERIK TRUFFAZ QUARTET FEAT. ANNA AARON
- ▶ TANGUY DE WILLIENCOURT & BRUNO PHILIPPE
- ▶ LIONEL BELMONDO TRIO

Vouvant - Foussais-Payré - Mouchamps - Nieul-s-l'Autise - Faymoreau - Mallièvre

RENS. & RÉSERV. | 02 51 51 48 92 | festival-vendee.com



Petites Cités
de Caractère

De belles perspectives de
développement ...



Les « Petites Cités de Caractère® »

40 ans plus tard, le projet Petites Cités de Caractère® est toujours

- **Une démarche d'accompagnement d'élus qui souhaitent concilier le développement de leur commune et la valorisation de leur patrimoine**
- **Une marque touristique avec une promesse d'un patrimoine remarquable, valorisé, animé, en un mot : vivant.**

Avec, derrière cette double approche,

- **La mobilisation des acteurs du patrimoine, de la culture, de l'urbanisme, de l'habitat, du tourisme, aux côtés des élus municipaux**



Siège de l'Association :

1 rue Raoul Ponchon

CS 46938 - 35069 Rennes Cedex

Tél. : 06 77 03 13 61

petitescitesdecaracterefrance@gmail.com